

DATE DE CONVOCATION : 6 FEVRIER 2024

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Patrick BUCOURT.

.

DATE D'AFFICHAGE : 6 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS: 15

EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 10

Etaient présents : M. BUCOURT, Maire

M Jean-Claude DESCHAMPS, René VALLIN, Alain GERMAIN, Adjoints au Maire, Mme Géraldine DESCHAMPS, Joëlle MAHIER, Sophie MORIN, conseillères municipales; Et M Guillaume GRENET, Joachim TOUILIN, Ritsert RINSMA, conseillers municipaux; Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: Mme Lucienne DEPORTE, Sandrine GOSSELIN, Loïc DESHAYES, Guillaume ELOY, Vincent HAUTOT,

Pouvoirs: aucun

N° 01-2024 : SECRETAIRE DE SEANCE

PRESENTS: 10 / VOTANTS: 10 / Pour: 10 / Contre: 0 / Abstention: 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme Géraldine DESCHAMPS secrétaire de séance.

N° 02-2024: FINANCES-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 PRESENTS: 10 / VOTANTS: 10 / Pour: 10 / Contre: 0 / Abstention: 0

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 03-2024 : FINANCES-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

PRESENTS: 10 VOTANTS: 9 / Pour: 9 / Contre: 0 / Abstention:

Monsieur P. BUCOURT, ordonnateur des dépenses communales, quitte la salle du conseil.

Sous la présidence de madame MAHIER, doyenne d'âge, le Conseil municipal prend connaissance des résultats comptables de l'année 2023, récapitulés par le compte administratif ainsi arrêté:

•	
1 -Fonctionnement	
recettes	552 531.56 €
dépenses	-446 656.27 €
excédent de fonctionnement de l'exercice	105 875.29 €
excédent fonctionnement reporté ex.	
précédent	122 371.66 €
Excédent de fonctionnement à affecter	228 246.95 €
2 - Investissements	
recettes	271 680.16 €
<u>dépenses</u> d'investissement	-120 710.40 €
<u>résultat</u> d'investissement de l'exercice	150 969.76 €
Report de l'exercice précédent	-128 617.74 €
Excédent de l'exercice avant RAR	22 352.02 €
RAR recettes	99 941.00€
RAR dépenses	-180 318.00 €
RAR Net	-80 377.00 €
Déficit d'investissement de l'exercice à	
couvrir	- 58 024.98 €
3 - Résultat de fonctionnement à affecter	170 221.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, Adopte le compte administratif tel qu'arrêté ci-dessus

N° 04-2024: FINANCES-AFFECTATION DU RESULTAT 2023

PRESENTS: 10 / VOTANTS: 10 / Pour: 10 / Contre: 0 / Abstention: 0

Après avoir entendu l'exposé réalisé par M Vallin sur le compte administratif 2023 et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'affectation du résultat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent total de fonctionnement à affecter : 228 246.95 €

Affectation obligatoire (c/1068)

à la couverture d'autofinancement : 58 024.98 €

Affectation à l'excédent de

fonctionnement reporté (R002) : 170 221.97 €

$\underline{N^{\circ}}$ 05-2024: FINANCES-SUBVENTION-Réhabilitation énergétique de la salle le Panorama-réactualisation du tableau de financement

PRESENTS: 10 / VOTANTS: 10 / Pour: 10 / Contre: 0 / Abstention: 0

Suite aux résultats de l'appel d'offres dans le dossier « réhabilitation énergétique de la salle Le Panorama », M Vallin expose que l'enveloppe budgétaire consacrée à cet investissement (initialement évaluée à 114 000 € HT) s'établit définitivement comme suit :

Nature	Tiers	Montant HT
Assistance à maitre	BE <u>Lecacheur</u>	5 000.00 €
d'ouvrage		
Remplacement TGBT	Bielec	2 500.00 €
Assistance administrative	Ines	1 500.00 €
à la constitution du		
dossier administratif-		
MAPA		
Bureau d'études	Qualiconsult	3 013.13 €
Lot1-chauffage	Rimbert	77 858.00 €
Lot2-électricité	Allain Rénovation	33 125.00 €
TOTA	L	122 996.13 €

En conséquence, M le Maire souhaite proposer le plan de financement suivant :

TOTAL	122 996.13 €	100 %	
Commune de Heuqueville	35 848.07 €	29.14%	
			demande
Fond de concours	35 848.06 €	29.14%	Nouvelle
Reste à charge commune	71 696.13 €		
Fond Vert-Etat	28 500.00 €	23.17%	accordé
DSIL	22 800.00 €	18.53%	accordé

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement ci-dessus et valide la demande de fond de concours présenté à la CU LHSM pour 35 848.06 €.

<u>N° 06-2024 : URBANISME-CAVITES SOUTERRAINES-INDICE 76361-08-Demande de levée d'indice PRESENTS : 10 / VOTANTS : 10 / Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0</u>

Vu le rapport remis en mairie par M et Mme COUSSIN Marc sur les investigations menées par la société Explor-E sur l'indice de cavité souterraine enregistrée dans le RICS de la commune de Heuqueville sous le numéro 76361-08, concernant une parcelle napoléonienne située route de Mannevillette à Cauville-sur Mer qui impacte leur propriété (B392);

Vu l'avis favorable rendu par les services de la DDTM-bureau des risques, qui indique que « le protocole de l'étude Explor-E est conforme à celui définit par leurs services ; qu'au vu de l'absence de puits au droit de la zone décapée de l'indice n°1 de Cauville-sur Mer, le périmètre de risque et l'emprise de l'indice peuvent être modifiés comme indiqué en annexe 1 du rapport » ;

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil décident de modifier, comme indiqué en annexe 1 du rapport d'Explor'E, le périmètre du risque et l'emprise de l'indice 76361-08 (excluant du périmètre la maison d'habitation de M et Mme COUSSIN Marc, parcelle B392).

La délibération, le rapport et l'avis de la DDTM seront joints au RICS de Heuqueville.

INFORMATIONS DIVERSES

- Relation aves les associations: M le Maire rappelle que les associations ne peuvent pas modifier les installations des bâtiments qui leur sont prêtées. En l'occurrence au hangar des services techniques, le fil tendu pour l'éclairage extérieur a empêché que le matériel acheté par la commune sous « big bags » (4) ne soit entreposé sous la casquette, car le fil aurait été arraché par le bras de l'engin. M le Maire invite l'association concernée à enlever cet éclairage non autorisé et à déplacer ses sacs sous la casquette par ses propres moyens.
- **Courrier de remerciements** adressé par la famille de M Claude LOISEL, décédé, au conseil municipal pour la gerbe déposée et les manifestations nombreuses de soutien.
- **Commission communale des impôts directs** : réunion obligatoire avant le 31/03/2024
- **Courrier sur le nom de certaines rues** : M le Maire charge M Rinsma de faire une réponse et l'invite également à se rapprocher de M Louvet qui avait en son temps œuvré dans ce dossier.
- **Travaux de la salle polyvalente** : les travaux sont en bonne voie ; seul le branchement électrique reste à finaliser.

Dates des prochaines manifestations:

- Réunion au Pressoir le 6 mars 2024 à 18 heures par M Auger, maître composteur de la CU et arboriculteur
- Soirée jeux de société au Pressoir : le 15 mars 2024
- Chasse aux œufs de Pâques : le 30 mars 2024
- > Spectacle « Les Batteurs de pavés » : le 24 juillet 2024 (Tous les détails seront sur le site de la commune)

Projets de la commune pour les années 2024 et 2025 :

- Terrains communaux autour du hangar des services techniques : un permis d'aménager réalisé par le cabinet d'architecture « l'Atelier de Saint Georges » va rapidement être déposé. Cet architecte a notamment réalisé le schéma d'aménagement du dernier lotissement de Roncherolles en Vivier, avec une insertion paysagère particulièrement soignée.
- Construction d'un bâtiment des services techniques : l'emplacement retenu est celui du stade de football, proche du bourg et sur lequel un bâtiment peut facilement être insérer.
- **Bassin de rétention rue d'Epaville :** la personne chargée du dossier auprès de la Cu sera bien présente au prochain conseil municipal pour répondre directement aux questions des conseillers
- ❖ Prochaine distribution dans les boîtes aux lettres : information sur Panneau Pocket ; Document d'Information sur les Risques Majeurs de la commune (DICRIM) et rappel des obligations d'entretien des trottoirs et des haies.
- Agression d'un élu à Beaurepaire : les conseillers municipaux s'indignent qu'un tel acte puisse être commis et adressent tout leur soutien à l'élu violemment agressé.

OUESTIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que seules les questions adressées au préalable (dans un délai raisonnable) par les conseillers municipaux font l'objet d'une réponse. Les questions non déposées en mairie ne sont pas étudiées à la séance du jour mais à la suivante.

- Poteaux téléphoniques tombés lors de la tempête CIARAN : l'entreprise vient de les remplacer ce jour ; restant à retendre les fils, ce qui va être demandé dans les meilleurs délais.
- Route de Mannevillette : pas d'électricité. M le Maire rappelle qu'il est inutile d'attendre la tenue du conseil et que chaque habitant est invité à signaler le défaut d'éclairage public par mail adressé à la mairie en indiquant bien le numéro et la rue concernée. Le secrétariat de mairie se charge de faire parvenir une demande d'intervention aux services de la CU concerné.
- Cheminement piétonnier au Saint Hubert : les travaux ont été décalés pour ne pas créer plus de ralentissements lors de la création du giratoire RD9/940/111. Mais ils vont bien être réalisés en 2024 bet l'emplacement du passage piétons sera évoqué avec les services du Département concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h02.

date	ทเ	uméro	objet	adoptée	rejetée
19/12/2023	32	2023	Secrétaire de séance	Х	
13/02/2024	01	2024	Secrétaire de séance	Х	
13/02/2024	02	2024	Finances-Vote du compte de gestion 2023	Х	
13/02/2024	03	2024	Finances-Vote du compte administratif 2023	Х	
13/02/2024	04	2024	Finances-Affectation du résultat 2023		
13/02/2024	05	2024	Finances-Réhabilitation énergétique de la salle « le Panorama »-réactualisation du tableau de financement	Х	
13/02/2024	06	2024	Urbanisme-Cavités souterraines-Indice 76361-08- demande de levée d'indices	Х	

Patrick BUCOURT,
Maire

Le secrétaire de séance, Mme Géraldine DESCHAMPS